



CTSD de renvoi - Cour d'Appel de Rennes

16 septembre 2021

Messieurs les chefs de cour,

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour traiter à nouveau du sujet déjà abordé le 2 septembre dernier : la désignation du pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement.

Alors même que l'UNSA SJ vous avait dénoncé la difficulté de se positionner sur ce type de choix, dans la mesure où l'administration, une fois de plus à Rennes, n'avait communiqué aucun élément, aucun document, et sachant qu'en son temps, nous avions interrogé les chefs de juridiction de Brest, sur l'impact de la charge de travail sur le greffe, sans qu'aucune réponse ne nous soit faite. Il est vrai que le président du TJ de Brest n'a jamais été loquace, surtout pas quand nous l'interrogeons sur les transferts de contentieux vers le TPR de Morlaix, en tout cas voilà une constante chez lui, le silence.

Donc nous pouvons confirmer qu'aucune étude d'impact sérieuse n'a été faite pour savoir si le greffe de Brest est à même de pouvoir accueillir ce nouveau contentieux dans des conditions acceptables par rapport à la charge de travail de nos collègues.

Lors des échanges du 2 septembre 2021, nous apprenions que les chefs de cour de l'époque (dédouanons Monsieur le Procureur Général qui n'avait pas encore pris ses fonctions dans notre ressort) avaient adressé, à la Chancellerie, un rapport « nuancé » d'après vos dires Monsieur le Premier Président, sur l'arbitrage à venir entre les TJ de Rennes et Brest. Où est ce rapport ? pourquoi n'a-t-il pas été porté à notre connaissance dès la préparation du CTSD du 2 septembre dernier ? pourquoi continuer à refuser de nous le transmettre, comme nous le demandions par courriel le 10 septembre, en prévision de notre rencontre d'aujourd'hui ? Que cachez-vous derrière ce projet qui vaut la mise en place d'un tel enfumage ?

Monsieur le Premier Président, vous nous appreniez aussi que le barreau de Brest était demandeur de ce transfert, mais aucun courrier ou document à nous présenter, là non plus...ensuite quelques allusions de votre part laissant supposer un lobbying politique finistérien appuyant aussi cette demande...Voilà tout.

VOICI DONC LES RAISONS QUI ONT FAIT QU'UN VOTE UNANIME DE REJET DES ORGANISATIONS SYNDICALES PRESENTES LE 2 SEPTEMBRE DERNIER EST VENU FREINER CE PROJET.

Nous déplorons les obstacles permanents érigés contre le dialogue social au sein de ce ressort ! Cette décision d'implantation du pôle environnement sera prise en fonction des commandes de la Chancellerie, du souhait des avocats, et des lobbyings politiques. Chacun appréciera cette marque d'indépendance !

En parallèle, en refusant de faire vivre le dialogue social, vous méprisez les élus que nous sommes et par là même, l'ensemble des fonctionnaires du ressort qui nous ont élus : vous transformez cette instance, le CTSD, en simple chambre d'enregistrement. Il ne faut plus s'étonner que des situations à de multiples reprises dénoncées auprès de vous par l'UNSA SJ, comme la situation du TJ de

Nantes par exemple, où la souffrance des collègues aurait dû vous alerter depuis fort longtemps, n'a jamais été prise en compte, et qu'il est nécessaire qu'une intersyndicale interpelle la Chancellerie sur cette situation, à tout le moins pour contourner votre coupable indolence, et tenter de trouver des solutions pour soulager les collègues.

Dans ces conditions, l'UNSA SJ se refuse à continuer de participer à cette mascarade et quitte ce CTSD dans l'instant.

Elus UNSA SJ au CTSD de Rennes